

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 23 février 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 février 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 23 février 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2016_02_23_14</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Complément à la délibération n°D_2016_01_20_09 du 20 janvier 2016 autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) – Budget principal M14 – Exercice 2016

Vu la délibération n°D_2016_01_20_09 du 20 janvier 2016,

Vu la délibération n°D_2016_02_23_02 du 23 février 2016,

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture de la Haute-Savoie daté du 3 février courant relatif à la délibération n°D_2016_01_20_09 du 20 janvier 2016 l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) du budget principal M14 pour l'exercice 2016.

Il souligne que cette délibération doit être complétée par l'affectation des crédits.

Pour mémoire :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 489 246.56 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal a décidé de faire application de cet article à hauteur de 122 311.64 € (< 25 % x 489 246.56 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les crédits en totalité au chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 25/02/2016</p> <p>Et de la publication le : 25/02/2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 25 février 2016</p> <p>Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	--

